

Les fadaïses de la réforme des retraites

Category: Arguments et analyses, Travail, emploi, chômage
écrit par jmfouquer | 11 janvier 2023

Recul de l'âge de départ à la retraite

Le gouvernement a donc acté le fait d'imposer un recul de l'âge de départ à la retraite en combinant recul de deux ans de l'âge légal et accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Ces mesures s'appliqueront très rapidement puisque le décalage de l'âge légal commencera dès septembre 2023 et la durée de cotisation de 43 annuités sera effective dès 2027. Le recul de l'âge légal va pénaliser en particulier celles et ceux qui auront commencé à travailler tôt et les mesures annoncées pour pallier ce problème ne toucheront qu'un nombre minime d'entre elles et eux. L'âge moyen d'entrée dans la vie active étant supérieur à 22 ans, l'augmentation de durée de cotisation entraînera pour beaucoup un départ après l'âge légal pour avoir une retraite à taux plein et pèsera d'autant plus sur celles et ceux qui ont des carrières incomplètes. Le maintien du dispositif « carrières longues » aboutira au fait que les personnes ayant commencé à travailler entre 16 ans et 18 ans devront cotiser 44 ans pour pouvoir partir à 60 ans.

Un argumentaire variable

L'argumentaire pour essayer de justifier ces mesures a sans cesse varié. Le Macron du premier quinquennat y était opposé. Voici d'ailleurs ce qu'il déclarait lors de sa conférence nationale du 25 avril 2019 à l'issue du « Grand débat national » : « *Franchement, ce serait hypocrite de décaler l'âge de la retraite... Quand on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, quand on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans* » ((Cité par Jean-Marie

Harribey,

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/12/19/les-sept-perfidies-de-la-reforme-des-retraites-2023>)).

De toute façon, nous expliquait-il, il n'était pas nécessaire de faire une « réforme paramétrique » (décaler l'âge de départ et/ou augmenter la durée de cotisation) puisque les régimes de retraites ne connaissent pas de problèmes financiers. Et de vouloir nous imposer une réforme systémique avec la mise en place d'un régime par points aggravant les injustices et véritable monstre bureaucratique.

Ce dernier projet abandonné, il nous a ensuite expliqué qu'il fallait travailler plus longtemps pour dégager des ressources afin de financer la transition écologique, l'avenir de la protection sociale, etc. Que les ressources dégagées par une telle mesure, 0,5 % du PIB par an, soient dérisoires en comparaison des besoins ne serait-ce que de la seule transition écologique, 5 % du PIB par an, n'avait pas l'air de le gêner outre mesure. De plus, comme le montre une étude publiée en 2021 par le laboratoire Théorie et évaluation des politiques publiques ((**Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie,**

<https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-03507914v2/document>)).

« l'allongement de la vie active prolonge la durée de cotisations à l'assurance-retraite. Hélas, il semble en même temps augmenter les dépenses liées à l'absence-maladie » en raison de la dégradation de l'état de santé des salarié.es seniors, phénomène qui touche particulièrement les femmes. Vouloir diminuer les dépenses en matière de retraites aboutit donc à augmenter notamment celles de l'assurance-maladie.

Le faible impact de l'argumentaire gouvernemental dans l'opinion, qui voit d'un autre côté se multiplier les cadeaux fiscaux fait aux ménages les plus riches et aux employeurs,

l'a amené à changer son fusil d'épaule et à revenir à l'argumentaire classique de toutes les mesures régressives en matière de retraites : le système serait financièrement en danger, il est donc nécessaire de travailler plus longtemps pour le sauver. Il essaie de s'appuyer pour cela sur le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR). Or, non seulement, le COR indique que le système de retraites est aujourd'hui excédentaire, mais le déficit annoncé jusqu'en 2032 est estimé, selon les conventions comptables, entre à 0,4 % et 0,7 % de PIB, ce qui est minime par rapport au poids des retraites, près de 14 % du PIB, et ne représente qu'environ 1 % de la masse salariale.

Un chiffrage fantaisiste

Mais surtout le chiffrage de ce déficit est fantaisiste car il repose sur des hypothèses plus que contestables. Ainsi, pour arriver à ce chiffre, le COR est obligé de prévoir une remontée du chômage qui passerait de 5 % en 2027, prévision du gouvernement, à 7 % en 2032 et pour les décennies suivantes. Le COR appuie donc son calcul du déficit sur la prévision d'une récession entre 2027 et 2032 et renonce pour la suite à toute perspective de plein emploi. Autre hypothèse, le COR prévoit aussi que le taux d'emploi des femmes resterait constamment inférieur de 8 points à celui des hommes de la tranche d'âge 25-54 ans, alors même que la France ne se situe qu'au 25ème rang des pays des 38 pays de l'OCDE en la matière. Toute perspective d'égalité entre femmes et hommes – ce qui de plus permettrait d'améliorer les ressources des caisses – est ainsi écartée. Enfin, il faut noter que le gouvernement participe lui-même à la construction de ce déficit : les exonérations de cotisations sur les bas salaires et les heures supplémentaires accordées aux employeurs – qui ne sont toujours pas intégralement compensées par le budget de l'État – retirent près de 0,1 point de PIB aux ressources du système et les mesures d'économies prises en matière de rémunération dans la fonction publique ont des conséquences négatives sur les cotisations qui les abondent.

L'objectif du gouvernement est de stabiliser la part des retraites dans le PIB à 14 % alors même que la proportion de retraité·es dans la population va augmenter. Elle devrait passer de 18,5 % aujourd'hui à 27,5 % en 2070. Le gouvernement s'appuie sur ce ratio démographique pour justifier ses projets. Or, le problème n'est pas tant l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population totale que de savoir quel est le poids économique que font peser toutes les personnes (dites) inactives – retraités, jeunes, chômeurs, etc. – sur celles et ceux qui produisent de la richesse d'un point de vue monétaire, les actifs occupés.

Or, ce ratio, dit de dépendance économique, est globalement stable depuis une cinquantaine d'années alors même que le nombre de retraité·es ne cesse d'augmenter et que le taux de chômage, qui dépend des politiques économiques mises en œuvre, a connu des pics historiques. Aucun drame n'est donc à prévoir et ne pas vouloir augmenter la part des retraites dans le PIB signifie programmer pour l'avenir une baisse des pensions par rapport aux revenus des actifs et des actives et donc une régression accrue du niveau de vie pendant la retraite.

Une répartition des richesses considérée comme immuable

Surtout, le gouvernement comme le COR considèrent comme immuable la répartition de la richesse produite : le partage salaires/profits ne bougerait pas pendant le demi-siècle prochain, alors même que la part des salaires dans la richesse créée a baissé de cinq points par rapport à la moyenne des « Trente Glorieuses » et que les profits des grandes entreprises atteignent des sommets. Toute hausse des cotisations est exclue alors même que, suivant le COR et ses hypothèses de déficit, une légère augmentation suffirait à équilibrer durablement le système de retraites : en 2032, entre 1,4 point et 1,9 point selon les scénarios de productivité et sur la base de la convention comptable dite d'équilibre par l'État qui est la moins favorable.

Seul élément positif, l'augmentation de la pension minimale de 100 euros par mois, mesure qui devrait probablement concerner l'ensemble des retraités et l'engagement qu'un salarié au Smic aura une pension égale à 85 % du Smic, promesse datant de... 2003. Cette pension minimale est conditionnée au fait d'avoir fait une carrière complète. Si tel n'est pas le cas elle sera moindre. De plus, il n'est pas indiqué que cette pension minimale serait revalorisée comme le Smic.

Des conséquences connues

Les conséquences d'un report de l'âge de départ en retraite sont bien connues. Déjà aujourd'hui, de nombreuses personnes sont exclues du marché du travail avant de pouvoir bénéficier de leur retraite, les entreprises ayant tendance à se débarrasser des salarié·es âgé·es. Ainsi, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 32 % des personnes de la génération née en 1950 n'étaient plus en emploi l'année précédant leur retraite, pourcentage plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Ces personnes étaient soit au chômage, soit en invalidité ou en maladie. Ne percevant aucune pension, elles sont réduites souvent aux minimas sociaux. Tout recul de l'âge de départ ne ferait qu'aggraver encore cette situation. La mise en place d'un « index », censé rendre visible la place des seniors dans les entreprises, ne changera hélas rien à cette situation comme l'a montré l'index sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui a eu un effet nul sur la situation concrètes des femmes dans les entreprises.

Un recul social

Le projet du gouvernement est d'autant plus inacceptable que la croissance de l'espérance de vie se réduit. Elle est passée d'un trimestre par an dans les années 2000 à un mois par an aujourd'hui. Mais surtout, selon Eurostat, l'institut statistique européen, en 2020 l'espérance de vie en bonne santé à la naissance n'est que de 63,9 ans pour les hommes et 65,3 ans pour les femmes. Les ouvrier·ères et employé·es sont

évidemment les plus touché·es par une limitation des activités au quotidien : un tiers des ouvrier·ères et un quart des employé·es sont déjà en incapacité la première année de leur retraite. On voit ce que signifierait un allongement du temps de vie passé au travail, ce d'autant plus que les CHS-CT ont été supprimés. La grande avancée civilisationnelle qu'a apportée la retraite par répartition a été de faire de cette période de la vie, non pas l'antichambre de la mort, mais une phase de la vie où, encore en relative bonne santé, nous pouvons nous adonner à des activités sociales libres. C'est cette avancée que toutes les réformes néolibérales remettent en cause en voulant nous faire travailler toujours plus pour la plus grande profitabilité du capital.

Pierre Khalfa – janvier 2023

Pour compléter, vous pouvez lire sur notre site :

- Retraites aussi : égalité femmes/hommes
- La retraite Macron à 65 ans : Non !